



Comité Départemental des ALPES MARITIMES



NOTE TIR DE PRECISION SENIORS 2024-0606/1

Le Championnat Départemental de Tir de Précision est ouvert (*) aux catégories suivantes (sans distinction de classification) : Séniors Féminines, Séniors Masculins, Juniors Féminins, Juniors Masculins.

(*) *sauf joueur étranger (hors UE)*

Dans chacune des catégories ci-dessus il sera décerné le titre de Champion Départemental de Tir de Précision.

Championnats Départementaux Séniors de Tir de Précision 2025

Le Comité Départemental des Alpes Maritimes organisera en début d'année 2025 les qualificatifs masculins de secteurs suivis des Championnats Départementaux Séniors Masculins et Féminins en fonction du nombre de place attribué par le Comité Régional.

Séniors Masculins :

Qualificatifs de clubs → qualificatifs de secteurs : Centre/Est et Ouest → championnat départemental

Les qualificatifs par les clubs pour cette catégorie doivent se dérouler obligatoirement les années paires. Les quotas de joueurs à qualifier pour les qualificatifs de secteurs seront communiqués aux clubs début de 2^{ème} semestre 2024.

Les clubs devront communiquer les noms des joueurs qualifiés avant le 31 décembre 2024.

Les qualificatifs de secteurs et le championnat départemental seront organisés début 2025.

Les clubs auront en charge l'organisation de leurs qualificatifs internes. Ils pourront demander l'assistance du CD06 et/ou faire appel à un arbitre dont ils devront supporter le coût (40€ + frais de déplacement 0,30€/km).

Les clubs s'engagent à appliquer ces consignes, des contrôles sur le terrain pourront être effectués par le CD06.

Les résultats devront être collectés dans une grille spécifique (annexe 1) et envoyés au CD06 avant la date butoir.

Les joueurs doivent émarger en face leur score.

Aucun joueur ne pourra être désigné d'office par le club sans avoir tiré.

Séniors Féminins :

Le championnat départemental est OPEN (pas de qualificatifs clubs et de secteur) et organisé en 2025.

Importants :

Les ateliers de tir peuvent être ceux fabriqués et agréés ou installés avec des cercles de tir et cercle cible fixés au sol correspondant aux dimensions indiquées au croquis figurant au règlement joint. Le CD06 peut sur demande, prêter un kit complet de tir de précision. En faire la demande par mail : cd06@petanque.fr

Cas particuliers :



Comité Départemental des ALPES MARITIMES



Dans le cas où le club se mettrait en **sommeil**, le joueur qualifié gardera le bénéfice de sa qualification et participera au championnat départemental sous les couleurs de son nouveau club qui aura donc un représentant supplémentaire.

En cas de **mutation externe**, la qualification sera perdue. Le club quitté pourra qualifier le joueur suivant dans l'ordre du classement de son qualificatif.

En cas de **mutation interne** le joueur qualifié gardera le bénéfice de sa qualification et participera au championnat départemental sous les couleurs de son nouveau club qui aura donc un représentant supplémentaire. Le club quitté pourra qualifier le joueur suivant dans l'ordre du classement de son qualificatif.

Les quotas :

Sur la base du classement général annuel des clubs, le Comité Directeur du CD06 a décidé d'attribuer :

- 3 tireurs aux 10 premiers clubs classés dans le groupe A avec un bonus de 3 tireurs pour le 1^{er} du classement, un bonus de 2 tireurs pour le second et un bonus de 1 tireur pour le 3^{ème}. Au-delà du 10^{ème} : 2 points uniquement
- Les 10 premiers clubs classés dans le groupe B auront 2 tireurs qualifiés avec un bonus de 1 tireur pour le club classé 1^{er}, au-delà du 10^{ème} 1 point uniquement.
- Pour le groupe C : tous les autres clubs affiliés en 2024 (non classés dans les groupes A et B) auront droit à 1 tireur, plus un bonus de 1 tireur pour le club classé 1^{er} au classement 2023.

Voir détail dans Annexe 2.

Le règlement et les quotas ont été validés en réunion de Comité le 8 mars 2024

Les frais de participation :

La participation aux qualificatifs de Secteurs ou au Championnat Départemental « Open » est fixé à 5€ par joueur.

Bernard Consonnove
Président du Comité Départemental des AM de la FFPJP

CDAM - FFPJP
B.P. 43 143
06203 NICE Cedex 3
04 92 29 00 59